



Priorité aux ultramarins pour rentrer en Outre-Mer

La loi EROM doit être appliquée !



Depuis février 2017, la Loi Égalité Réelle Outre-Mer prévoit que les fonctionnaires originaires des Outre-Mers doivent bénéficier de points supplémentaires grâce à la prise en compte des Centres d'intérêt moraux et matériels (CIMM).

Le Ministère de l'Intérieur a avancé des difficultés techniques et dans sa circulaire du 03 avril 2018 a décidé de reporter d'un an l'application de la prise en compte des CIMM imposés par la loi EROM.

Le Conseil d'Etat juge que la loi EROM n'a prévu aucun report de son entrée en vigueur !



La Loi EROM doit être appliquée immédiatement !



Concerné par l'exclusion de vos CIMM ?

N'attendez plus pour nous rejoindre !

Alternative Police - Cfdt à vos côtés pour veiller à l'application de vos droits.

**Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer**